

## CONVENTION D'INSCRIPTION ET D'UTILISATION DES DONNÉES RELATIVES À LA TAXE SCOLAIRE

### Utilisatrice ou utilisateur

|                  |       |               |       |
|------------------|-------|---------------|-------|
| Nom :            | _____ | Prénom :      | _____ |
| Titre :          | _____ |               |       |
| Raison sociale : | _____ |               |       |
| Adresse :        | _____ |               |       |
|                  | _____ |               |       |
| Téléphone :      | _____ | Télécopieur : | _____ |
| Courriel :       | _____ |               |       |

### Demande de relevé de taxe scolaire

Les demandes de relevé de taxe scolaire se feront : (cochez la case appropriée)

- par le site « TFP en ligne »  
 par télécopieur

Pour accéder au service de consultation et de confirmation des données de la taxe scolaire du Centre de services scolaire de la Rivieraine, l'utilisatrice ou l'utilisateur déclare avoir lu, compris et accepté les conditions de la présente convention.

### Signature

Signée à \_\_\_\_\_, province de Québec, le \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Nom en lettre moulées

**Veillez nous retourner cette page signée par télécopieur au 819-293-8691 ou par courriel [taxe@csrivieraine.qc.ca](mailto:taxe@csrivieraine.qc.ca) et faire parvenir l'original par la poste à l'adresse si dessous :**

**Centre de services scolaire de la Rivieraine/Taxe scolaire  
375, rue de Monseigneur-Brunault, Nicolet (Québec) J3T 1Y6  
Téléphone : 819 293-5821, poste 4504 / Télécopieur : 819 293-8691**

## **CONDITIONS**

### **FRAIS**

L'utilisatrice ou l'utilisateur s'engage à payer à la Centre de services scolaire de la Riveraine les frais suivants :

La somme de 15,00 \$ pour chaque demande de relevé de taxe scolaire par le site « TFP en ligne » ou par télécopieur.

L'utilisatrice ou l'utilisateur sera facturé mensuellement pour l'ensemble des frais et elle ou il s'engage à acquitter le compte dans un délai ne dépassant pas 30 jours. Le Centre de services scolaire de la Riveraine se réserve le droit de majorer les frais exigibles moyennant un avis de 30 jours.

### **CONFIDENTIALITÉ ET DIVULGATION DE L'INFORMATION**

L'utilisatrice ou l'utilisateur reconnaît que la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* s'applique en l'instance. Par conséquent, elle ou il déclare détenir une autorisation de la ou du propriétaire de l'immeuble l'autorisant à obtenir l'information relative au compte de taxe scolaire. De plus, elle ou il déclare requérir cette information dans le but d'effectuer une transaction (vente, financement, refinancement, cession), relative à l'immeuble concernée ou dans le but d'effectuer un paiement ou faire un rapport sur le solde dû à la créancière ou au créancier hypothécaire.

### **EXACTITUDES DES DONNÉES TRANSMISES**

La Centre de services scolaire de la Riveraine déclare que l'information apparaissant sur le site « TFP en ligne » reflète l'état de la situation d'un compte de taxes au moment de sa demande sous réserve de toutes modifications éventuelles qui pourraient avoir un effet rétroactif sur le solde d'un compte notamment l'augmentation ou la diminution d'un montant, l'ajustement des intérêts des paiements effectués ou annulés, etc. En cas de divergence entre la version officielle et le contenu du site « TFP en ligne », la version officielle a préséance.

### **LIMITATION DE RESPONSABILITÉ**

En aucun cas, la Centre de services scolaire de la Riveraine ne peut être tenue responsable envers l'utilisatrice ou l'utilisateur ou un tiers des dommages directs ou indirects résultant directement ou indirectement de l'utilisation, de la compilation, de l'interprétation de toute donnée, de la transmission et de la livraison des données ou de la performance du site « TFP en ligne » ou encore du contenu disponible évoqué sur celui-ci.

### **RETRAIT DU DROIT D'ACCÈS**

Le Centre de services scolaire de la Riveraine se réserve le droit de retirer l'autorisation d'accès accordée à une utilisatrice ou un utilisateur sans préavis ni mise en demeure notamment dans le cas de non-respect des conditions ou autres motifs jugés suffisants.

### **MOT DE PASSE**

La détentrice ou le détenteur du mot de passe est responsable de toutes activités attribuables à ce mot de passe.

### **PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Le Centre de services scolaire de la Riveraine est la propriétaire des données transmises. L'utilisatrice ou l'utilisateur reconnaît qu'un droit d'utilisation limité lui est accordé. L'utilisatrice ou l'utilisateur reconnaît que l'information transmise ne l'est que dans le but prévu à la présente convention. L'utilisatrice ou l'utilisateur s'engage à respecter les droits découlant de la propriété intellectuelle.

### **CHANGEMENT**

L'utilisatrice ou l'utilisateur s'engage à aviser le Centre de services scolaire de la Riveraine de tout changement dans les renseignements fournis à la partie identification de l'utilisatrice ou l'utilisateur de la présente convention.

### **LOIS APPLICABLES**

Les parties reconnaissent que la présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure doit être intentée dans le district judiciaire de Trois-Rivières.

